



**Lagarrigue**

**Séance du jeudi 5 juillet 2018**

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers : 19 ; présents : 16 ; absents : 3 ; votants : 18

**Présents :** Mesdames Martine Piovésan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien, Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Perrot, Virginie Carrié, Sandrine Boutié  
Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Cédric Micoulaud, Daniel Albert, Christian Bru.

**Absents excusés :** M. Jean-Louis Collet (pouvoir à M. Piovésan), M. Raymond Ortin (pouvoir à C. Castanet)

**Absente :** M<sup>elle</sup> Laura Foulquier

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Pierre ESCOUBOUÉ de sa fonction de conseiller municipal pour des raisons professionnelles.

**Virginie Carrié**, suivante immédiate sur la liste "VIVONS LAGARRIGUE" est installée en qualité de conseillère municipale et choisit de siéger dans les commissions "Communication" et "Vie Associative".



Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Avenant à la convention avec la Préfecture sur la dématérialisation
- DM n°1 du budget assainissement
- DM n°1 du budget principal
- CEJ : concours gratuits MJC
- CEJ : concours gratuits crèche
- Expérimentation de la médiation préalable obligatoire
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Assainissement : présentation du rapport annuel 2017 du délégataire
- Eau : présentation du rapport annuel 2017 du délégataire
- Modification du plan de financement du groupe scolaire
- Délégué mutualisé et groupement de commande RGPD
- Dénomination de voie
- Tarifs des repas de cantine et du portage à domicile
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### Avenant à la convention avec la Préfecture sur la dématérialisation

Depuis 2010, la commune a adhéré au dispositif de dématérialisation par le biais d'une convention signée avec la Préfecture. Est ajouté à cette convention principale, le transfert des actes budgétaires vers la plateforme pour le contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité

### Décision modificative n°1 du budget assainissement

Le budget annexe assainissement 2018 est ajusté de 0,09 € rajouté à l'affectation des résultats de 2017.

Vote à l'unanimité

### Décision modificative n°1 du budget principal

Les modifications suivantes sont apportées au budget principal :

- En **FONCTIONNEMENT**, 15 000 € sont prélevés du compte « Divers » pour alimenter le compte dédié au « Personnel » pour assumer l'augmentation des charges salariales, patronales et les cotisations retraite.

- En **INVESTISSEMENT**, **4 200 €** sont transférés du compte « Divers » vers le compte de recettes de « subvention intercommunale » pour l'Agence Postale. **9 210 €** sont basculés du compte « Terrain » vers le compte « Aménagement » pour le remplacement des stores de l'Espace Culturel et Sportif.

### CEJ : Concours gratuits MJC

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la MJC, la commune a mis à disposition, en 2017, les concours gratuits suivants :

**Poste de coordonnateur (58 920,63 €) + loyer (27 000 €) + charges locatives (28 750,17 €) + mise à disposition du matériel (5 000 €) + mise à disposition du personnel (27 847,42 €)**

Pour l'année 2018, la commune met à disposition les concours gratuits prévisionnels suivants :

**Poste de coordonnateur (43 000 €) + loyer (27 000 €) + charges locatives (29 000 €) + mise à disposition du matériel (5 000 €) + mise à disposition du personnel (28 000 €)**

Vote à l'unanimité

### CEJ : Concours gratuits crèche



Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la crèche « Les p'tits bouts », la commune a déclaré, en 2017, les concours gratuits suivants :

**Loyer (4 250 €) + mise à disposition du personnel et du matériel, charges locatives, contribution volontaire à LEC&GS (22 918,40 €).** Dont 55 % de retour subvention CAF.

Pour l'année 2018, la commune déclare les concours gratuits prévisionnels suivants :

**Loyer (17 000 €) + mise à disposition du personnel et du matériel, charges locatives, contribution volontaire à LEC&GS (10 000 €).**

Vote à l'unanimité

### Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le processus de modernisation de la justice prévoit l'expérimentation d'une médiation préalable pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale, en vue de parvenir à un accord et une résolution amiable d'un différend opposant un agent et un employeur public. Le Centre de Gestion du Tarn se porte volontaire pour se positionner en tant que « tiers de confiance » et propose cette nouvelle mission optionnelle dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour un coût de 500 € en cas de demande de médiation.

Vote à l'unanimité

### Modification du tableau des effectifs du personnel communal

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, il est proposé à l'avancement sur concours d'un personnel administratif de catégorie C au grade d'attaché territorial de catégorie A.

Vote à l'unanimité

### Assainissement : présentation du rapport annuel 2017 du délégataire

Ce rapport a été établi par la société Lyonnaise des Eaux et présente, notamment le **volume d'eau traité et rejeté** au milieu naturel par la station d'épuration (107 964 m<sup>3</sup>), la quantité de **boues valorisées** (15 TMS), le nombre **d'interventions d'urgence** sur les réseaux et sur les branchements ainsi que les **curages de canalisation** en préventif, fait état du **nettoyage** régulier des postes de relèvement et mentionne le prix de l'assainissement au m<sup>3</sup>, qui est de **1,5751 € TTC** (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, abonnement, toutes taxes et redevances comprises).

Vote à l'unanimité

### Eau : présentation du rapport annuel 2017 du délégataire

Ce rapport annuel a été établi par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) du Pas-des-Bêtes et nous informe, notamment, du **nombre d'abonnés** en très légère augmentation (859), du **volume d'eau vendu** en augmentation (90 406 m<sup>3</sup>), de la **bonne qualité bactériologique et physico-chimique** de l'eau distribuée et de son **prix** au 1<sup>er</sup>/01/2017 : 2,34 € TTC/m<sup>3</sup> (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, abonnement, toutes taxes et redevances comprises)

Vote à l'unanimité

## Modification du plan de financement du groupe scolaire

Si le montant total du projet d'extension et de réhabilitation du Groupe Scolaire demeure inchangé à hauteur de **1 538 337 € HT**, le **Département** au titre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) a **souhaité augmenter sa participation financière** qui passe de 369 985 € à **375 000 €**.

Vote à l'unanimité

## Délégué mutualisé et groupement de commande RGPD

Une réglementation européenne impose aux collectivités territoriales de désigner un délégué à la protection des données, successeur du Correspondant Informatique et Libertés (CIL). La Communauté d'Agglomération Castres Mazamet propose par convention la **mutualisation du délégué** désigné et ce pour un coût de 75 €.

Un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est lancé auprès de sociétés de conseils spécialisés dans le domaine des collectivités territoriales. Pour harmoniser les contrats et surtout en réduire le coût, il est convenu de former un **groupement de commandes** entre plusieurs communes et établissements publics du bassin Castres-Mazamet.

Vote à l'unanimité

## Dénomination de voie

Le propriétaire d'une habitation, située sur la commune de Castres a fait une demande à cette commune afin de dénommer le chemin qui mène à la Fédarié. Une trentaine de mètres de ce chemin est situé sur la commune de Lagarrigue. La dénomination de Castres fût « **Chemin de la Fédarié du Causse** ». Le Conseil Municipal a validé cette dénomination sur la partie nous concernant.

Vote à l'unanimité

## Tarifs des repas de cantine et du portage à domicile

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le prix du repas de cantine est fixé à **3,30 € en maternelle** et **3,50 € en élémentaire**. La contribution du CCAS permet de proposer un tarif préférentiel de **1,60 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant**. Quant au portage à domicile, le prix de vente du repas est fixé à **6,60 €**.

Vote à l'unanimité

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

### • Horaires d'ouverture de la mairie

Durant la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**

### • Congés annuels APC

L'Agence Postale Communale sera fermée du **lundi 6 août au vendredi 24 août** inclus.

SANTÉ	LES 4 NIVEAUX D'ALERTE DU PLAN CANICULE
4	<b>Niveau 4</b> <b>Mobilisation maximale</b> en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable. 
3	<b>Niveau 3</b> <b>Alerte canicule</b> Déclenché sur décision préfectorale (sur la base des alertes de Météo France). Moyenne  34°C le jour  > à 20°C la nuit (pendant 3 jours) ■ Communication rappelant les règles de prévention. ■ Plan bleu dans les établissements accueillant des personnes âgées  ■ Aides aux personnes âgées et handicapées isolées... ■ Canicule Info Service : 0800 06 66 66.
2	<b>Niveau 2</b> <b>Avertissement chaleur</b> Veille renforcée, actions de communication locales et ciblées.
1	<b>Niveau 1</b> <b>Veille saisonnière</b> Activé automatiquement du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août.

### • Plan canicule

Depuis 2003, le niveau 1 du plan national canicule est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. A ce titre, chaque commune a l'obligation de tenir à jour un registre nominatif des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas d'alerte canicule de niveau 3.

Cette inscription est basée sur le **volontariat** et concerne les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les adultes handicapés vivant à leur domicile, qui souhaitent bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs.

La demande est à formuler auprès du secrétariat de mairie sur place ou en appelant au 05 63 35 50 41.



- **Vigilance Cambriolages : Opération Tranquillité Vacances**

Pour limiter le risque de cambriolage, pensez à signaler à la Brigade de Gendarmerie les dates d'absence de votre domicile en vous inscrivant gratuitement à l' «Opération Tranquillité Vacances ».

- **Ateliers O'TOP pour les plus de 60 ans !**

Le prochain atelier entièrement gratuit concernant l'utilisation du numérique et des tablettes en particulier, débute le 5 septembre.

**Inscription à la mairie, plus que 5 places disponibles.**

- **Travaux de bricolage et de jardinage**

Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique (...) ne peuvent être effectués que les :

- jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Les propriétaires doivent entretenir leur haie, les couper à l'aplomb afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public.**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi LABBE interdit  
l'utilisation des produits phytosanitaires sur les  
espaces publics de toutes les collectivités locales.

Concernée par cette réglementation,  
la commune n'utilise plus ces produits.



**Acceptons les herbes spontanées**

*Les agents techniques ne peuvent plus agir aussi radicalement sur les petites pousses indésirables qui apparaissent régulièrement, sur l'espace public.*

*Il est fait appel au devoir civique de chacun, si la vue d'herbe dérange, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produits chimiques.*

*Nous vous remercions de votre compréhension.*



Plus d'informations en ligne sur le site de la commune [www.lagarrigue81.fr](http://www.lagarrigue81.fr)